



 Pour plus d'informations,
contactez votre conseiller au 39 95
(Service gratuit + prix appel)

Parcours emploi compétences¹ → Reste à charge hors cotisations patronales

Le Parcours emploi compétences (PEC) vous permet, si vous êtes employeur du secteur non-marchand ou associatif, de mettre en place un parcours centré sur l'emploi, la formation et l'accompagnement.

Pour le recrutement d'une personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi :

Pour un CDD à 20h semaine
avec un **salaire brut mensuel de 998€**
 votre reste à charge mensuel sera de :



Pour un CDD à 26h semaine
avec un **salaire brut mensuel de 1298€**
 votre reste à charge mensuel sera de :



¹ Mobilisable pour un CDD de 6 à 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois. Cumulable avec l'exonération bas salaires.